

# D e Turgot à la nouvelle économie institutionnelle

## Brève revue des théories économiques du métayage

Tout mode de faire-valoir (MFV) renvoie à un aspect essentiel de l'organisation sociale de la production agricole et de la répartition du produit. Bien que parfois considérée comme passée de mode, l'étude du métayage, MFV polymorphe alternatif au fermage et au faire-valoir direct, revêt un double intérêt :

- d'abord, en raison de son importance empirique : si le métayage a pratiquement disparu en France (son berceau historique du point de vue de l'analyse économique), il reste encore largement pratiqué dans de nombreux pays;
- ensuite, comme objet de recherches théoriques : pratique foncière souvent complexe née de la rencontre de deux centres de décision, le métayage offre à l'économiste un objet d'étude particulièrement riche.

Les économistes s'intéressent avant tout aux déterminants du choix des modes de faire-valoir et à leur efficacité économique comparée. Cette revue des théories économiques du métayage portera de façon privilégiée sur le premier de ces points, sans entrer dans le détail des nombreux modèles proposés dans la littérature mais en relevant les principales hypothèses avancées pour en expliquer l'existence.

### Les précurseurs

#### 1. Les classiques

Les économistes classiques (1) interprètent le métayage dans une perspective évolutionniste qui voit se succéder l'esclavage, le servage, le métayage et le fermage. L'existence du métayage, en tant qu'étape transitoire, est expliquée en référence au stade de développement économique et à la situation des tenanciers : développement imparfait des marchés, processus inachevé de monétarisation des échanges, faible accumulation de capital et contraintes d'accès au crédit des métayers qui excluent le paiement d'une location en numéraire et la prise en charge de l'ensemble des coûts de production, comme dans le cas du fermage.

La dynamique évoquée conduit vers toujours plus d'efficacité, du fait d'une motivation croissante de l'acteur économique : motivation du métayer relativement à l'investissement en travail, comparativement à l'esclave ou au serf; motivation du fermier relativement aux investissements productifs, comparativement au métayer.

1. Voir Turgot (1766,1770), Smith (1776), Sismondi (1819), Mill (1848).

#### 2. La rupture néo-classique

Cette rupture est avant tout méthodologique, l'analyse économique étant dorénavant conduite sur la base de modèles théoriques marginalistes, formalisés mathématiquement. Les deux modèles présentés s'inscrivent dans une perspective néo-classique orthodoxe, postulant l'existence de marchés parfaits.

##### Le modèle marshallien

Le modèle dit « de Marshall » a dominé l'analyse économique du métayage de la fin du siècle dernier aux années soixante. Dans ce modèle, le tenancier cherche à maximiser son profit dans le cadre d'une économie caractérisée par des marchés compétitifs. Le taux de partage du produit, le salaire que pourrait obtenir le métayer sur le marché du travail et la quantité de terre sont des variables exogènes. Le tenancier choisit la quantité et l'intensité du travail investi; on suppose ainsi que le propriétaire ne dispose d'aucun moyen pour contrôler le travail du tenancier, du fait du caractère spatial de la production agricole et de l'incertitude caractéristique de cette production, qui exclut toute possibilité d'inférer, au vu d'une mauvaise récolte, un trop faible investissement en travail.

Dans ces conditions, la logique néo-classique d'optimisation de l'emploi d'un facteur (égalisation du coût marginal de ce facteur et de son produit marginal) conduit le métayer à investir son travail jusqu'au point où la valeur de la seule part du produit marginal qui lui revient (et non le produit marginal total) atteint le salaire de marché. Le métayage correspond donc, selon ce modèle, à un MFV économiquement inefficace, l'investissement-travail du tenancier étant sous-optimal; le profit total et la production totale sont moindres que dans le cas d'une production en faire-valoir direct ou en fermage.

Ce modèle n'a pas manqué de faire l'objet de critiques. Il n'explique pas l'existence du métayage mais s'intéresse uniquement à son efficacité, comparée à d'autres formes de tenure. Il prend en compte la seule optimisation du tenancier et ignore celle du propriétaire. Le métayer est dans une situation plus favorable que celle d'un salarié; le propriétaire aurait intérêt à louer ses terres ou à les exploiter en faire-valoir direct avec emploi de main-d'oeuvre salariée. Le modèle ne décrit donc pas un équilibre, ce qui pose un problème de cohérence dans le cadre du paradigme néo-classique orthodoxe. Il y aurait un excès de demande de ce type de contrat par les tenanciers et à l'inverse, les propriétaires ne seraient pas intéressés par la prolongation d'un tel arrangement. Enfin, les plus faibles rendements que l'on peut prédire sont rarement vérifiés empiriquement.

### Le modèle de Cheung

La contradiction évidente entre les déductions logiques du modèle marshallien et les observations empiriques faisant état de la survivance d'un MFV supposé inefficace suscite, à partir de la fin des années 1960, un renouvellement de l'analyse économique du métayage. Le modèle de Steven Cheung (1969), qui reste inscrit dans le paradigme néo-classique orthodoxe, marque le début de ce regain d'intérêt. Ce modèle retient une perspective diamétralement opposée à celle du modèle marshallien, en se fondant sur l'hypothèse d'un comportement d'optimisation du propriétaire foncier et non du tenancier.

Deux facteurs de production sont retenus, la terre et le travail, mais Cheung complexifie la modélisation en posant comme variables endogènes le taux de partage du produit et la superficie allouée par les propriétaires fonciers aux tenanciers. Le propriétaire peut contrôler la quantité de travail fourni par le métayer; ce contrôle sur l'exécution des termes du contrat est rendu possible, implicitement, par l'absence de toute incertitude sur la production. Le coût d'opportunité du travail du tenancier (salaire de marché) reste exogène.

Pour maximiser son profit, le propriétaire fixe le taux de partage de la production à un niveau tel que le revenu du métayer soit égal au salaire qu'il percevrait sur le marché (compétitif) du travail. Il divisera ses terres entre différents tenanciers si par là, il peut augmenter sa rente totale - le morcellement permettant d'éviter la baisse de la productivité marginale de la terre quand la superficie cultivée par tenancier croît. A l'équilibre, la rente perçue par hectare est, comme dans un cas de fermage, égale au produit marginal de la terre, et le produit marginal du travail du tenancier correspond à ce que serait son salaire sur le marché du travail. Le taux de partage du produit doit satisfaire simultanément ces deux conditions. En définitive, dans des conditions de marchés parfaits -sans coûts de transaction (2)-, le métayage est un mode de tenure efficace; l'allocation des facteurs et la distribution des revenus sont identiques d'un mode de faire-valoir à l'autre, si le respect des termes du contrat peut être assuré.

Ce modèle, comme le modèle marshallien, a fait l'objet de nombreuses critiques. Il dépend fondamentalement de la capacité du propriétaire à fixer de façon unilatérale les termes du contrat et à contrôler sans coût le travail du métayer. De plus, le modèle proposé par Cheung n'explique pas plus l'existence du métayage que celui de Marshall, puisque tous les modes de faire-valoir sont équivalents en termes d'efficacité économique, de valorisation des facteurs et de partage du produit. Dans ces conditions, qu'est ce qui détermine le choix du MFV? La réponse apportée par Cheung lui-même (op. cit.) le conduit à remettre en question les conditions postulées par le modèle qu'il propose : ce seraient les coûts de transaction - variables selon les différents modes de faire-valoir - et l'aversion au risque qui conduiraient à la coexistence de plusieurs types de tenure.

2. Les coûts de transaction correspondent aux coûts induits, lors d'une transaction, par le fait de devoir trouver un partenaire, de négocier l'accord, de contrôler la qualité du produit ou du service, de contrôler le respect des termes du contrat et de résoudre les conflits qui peuvent surgir.

## Théories du métayage et nouvelle économie institutionnelle : risque, information imparfaite et coûts de transaction

Les théoriciens contemporains du métayage rejettent dans certaines limites le cadre néo-classique orthodoxe et cherchent à intégrer dans leurs modèles le risque, les contraintes et asymétries informationnelles, l'imperfection des marchés et les coûts de transaction. Cette rupture par rapport à l'économie des marchés concurrentiels purs et parfaits nous fait entrer dans un champ de recherche parcouru par la nouvelle économie institutionnelle, avec les apports des théories de l'agence, des coûts de transaction et des droits de propriété.

Les modèles évoqués ci-après sont tous construits dans une logique hypothético-déductive et conservent le postulat d'agents maximisateurs. Cette revue, qui restera littéraire et volontairement partielle, en donnera une idée réductrice (3). L'objectif essentiel est de cerner les hypothèses avancées par les économistes contemporains pour expliquer l'existence du métayage. Les modèles ne seront donc pas présentés dans le détail; nombre de leurs différences resteront occultées. Ces dernières proviennent de choix relatifs aux postulats retenus dans la construction des modèles : endogénéisation ou non de certaines variables; existence et fonctionnement parfait ou imparfait, de certains marchés; prise en compte ou non du risque, limité ou non à la fonction de production; postulats comportementaux (attitude face au risque, comportement opportuniste ou non); caractéristiques des contrats : simples ou liés (*interlinked*, i.e. organisant des transactions gérées normalement sur plusieurs marchés), statiques ou dynamiques; contrôle, possible ou non, des termes du contrat par le propriétaire foncier; incidence, forte ou négligeable, des asymétries informationnelles; choix de l'agent maximisateur : le propriétaire, le tenancier ou les deux acteurs; possibilité, offerte ou non aux acteurs, d'entrer simultanément dans plusieurs types de contrats (métayage, salariat, location, faire-valoir direct avec emploi de salariés).

Le métayage sera vu successivement comme un moyen de partager le risque, comme un système d'incitations, comme un outil de sélection des tenanciers, comme un palliatif à l'imperfection des marchés ou à une dotation limitée en facteurs, ou enfin, comme un arrangement permettant la réduction des coûts de transaction. Cette perspective analytique facilite la présentation mais reste arbitraire, les bouclages étant en fait nombreux entre ces différents déterminants qui renvoient tous, d'une façon ou d'une autre, au risque, à une information imparfaite et aux coûts de transaction. Un même modèle pourrait ainsi être évoqué dans différentes sections.

### 1. Métayage et partage du risque

Certains économistes contemporains analysent le métayage comme un système de répartition et de transfert du risque,

3. Pour des revues plus détaillées présentant le substrat mathématique des raisonnements, voir Binswanger et Rosenzweig (1984), Jaynes (1984), Quibria et Rashid (1984), Rao (1986), Otsuka et Hayami (1988), Singh (1989), Hayami et Otsuka (1993).

idée avancée à l'origine par Cheung. Dans le cas d'une location, le tenancier supporte tous les risques de la production; dans le cas d'un mode de faire-valoir direct avec emploi de main-d'œuvre salariée, c'est le propriétaire qui en supporte le poids; un contrat de métayage permet de répartir le risque entre les deux parties (Cheung, 1969, p. 68). Le type d'arrangement contractuel variera donc selon l'attitude des partenaires face au risque. Si le propriétaire foncier est indifférent au risque et que le tenancier potentiel témoigne d'une aversion au risque, les terres de l'exploitation seront travaillées en faire-valoir direct avec un contrat de travail salarié pour le « tenancier potentiel ». Si le propriétaire présente une aversion au risque et que le tenancier y est indifférent, ils opteront pour un contrat de fermage. Si enfin les partenaires sont tous deux *risk-averse*, ils opteront pour un contrat de métayage, le risque (variance de la production) étant alors réparti *au prorata* du partage du produit. Il est généralement admis que la propension à assumer le risque croît avec le degré de richesse et donc, dans une société paysanne, avec la disponibilité en terre. Dans tous les modèles de ce type, les propriétaires fonciers sont ainsi supposés avoir une moindre aversion au risque que les métayers (le propriétaire supportant davantage de risques que s'il affermaient sa terre).

Les critiques de l'hypothèse du métayage comme système de répartition du risque avancent qu'un partage identique de la variance de la production pourrait être assuré, aussi bien pour le propriétaire que pour le tenancier, par une combinaison de contrats de travail et de contrats de location (Stiglitz, 1974; Newberry, 1975; Reid, 1976). Il est toutefois reconnu que l'hypothèse reste valide lorsque les sources de risque sont multiples et ne concernent pas seulement la production. Ce sera en particulier le cas des risques liés à l'accès au marché du travail, pour le tenancier (pas de garantie de trouver un emploi) comme pour le propriétaire (difficulté d'accès à la main d'œuvre salariée), des risques liés au niveau de rémunération (variable) sur ce marché, ou encore des risques de ne pas trouver en temps opportun un attelage à louer (Newberry, 1977; Newberry et Stiglitz, 1979).

L'attitude face au risque est généralement vue comme l'un des termes d'un compromis. Ainsi, Cheung explique le choix de l'arrangement contractuel par un compromis entre la répartition du risque et la minimisation des coûts de transaction, en postulant que ces derniers sont plus élevés dans le cas du métayage que d'une location. Stiglitz (*op. cit.*), lui, souligne l'intérêt du métayage en tant que compromis entre la répartition du risque et le facteur incitatif, lorsque les coûts de supervision et de contrôle du travail sont élevés. Dans un tel cas, la location fournit une motivation parfaite puisque le tenancier bénéficie de la totalité de son produit marginal, mais ne contribue pas au partage du risque. A l'opposé, le contrat de travail salarié transfère tout le risque sur le propriétaire mais ne motive pas le « tenancier-ouvrier »; le propriétaire doit donc assurer un contrôle coûteux du travail.

En définitive, le seul partage du risque est considéré comme un déterminant non suffisant pour expliquer le métayage; il est indispensable de faire intervenir d'autres éléments - en premier lieu, l'absence ou l'imperfection des marchés de l'assurance, du travail, des produits, etc. En dernière analyse, la question du risque renvoie au problème d'une information imparfaite.

## 2. Métayage, contrôle et motivation

Une hypothèse centrale de nombreuses analyses économiques du métayage envisage ce dernier comme un système d'incitations et donc comme un substitut au contrôle, à la supervision (4). Cette question des incitations est au cœur de la théorie de l'agence, qui cherche à concevoir un contrat bilatéral optimum entre un « principal » (propriétaire d'une ressource) et un « agent » (usager de la ressource), à travers la mise au point d'un système de rémunération tel que l'agent soit incité à agir dans l'intérêt du principal.

Le métayage est souvent considéré comme étant moins incitatif que le fermage, le tenancier ne recevant qu'une fraction de son produit marginal. La perspective change, toutefois, si ce MFV est considéré comme une forme de contrat de travail, alors plus incitatif que le salariat. Si l'effort fourni par le salarié pouvait être observé sans coût, il pourrait être spécifié par le contrat de travail et le risque d'un investissement non optimal du facteur travail ne se présenterait pas. Dans le cas contraire, le problème de l'agence se pose; le métayage revêt alors un avantage incitatif important.

Les auteurs qui avancent cette hypothèse considèrent ainsi que le travail agricole ne peut pas - ou très difficilement - être mesuré et donc contrôlé par le propriétaire (le principal). Le métayage, comme système d'incitation, est perçu comme jouant un rôle particulièrement important dans les situations de grande incertitude. Dans ce cas, la relation effort-résultat se trouve affaiblie, ce qui renforce le problème de l'agence, mais la nécessité de partager le risque ne permet pas d'opter pour le fermage, pourtant plus efficace comme système d'incitation. On retrouve ici le compromis entre partage du risque et motivation, mentionné précédemment.

Cette hypothèse renvoie donc, fondamentalement, à un problème d'asymétrie informationnelle et à un compromis entre partage du risque et motivation du tenancier. Reste posé le problème - déjà mentionné par les classiques - du caractère peu incitatif du métayage vis-à-vis des investissements productifs réalisés par le tenancier. Si d'autres facteurs que le travail et la terre interviennent dans le procès de production et que le métayer en a la charge, il tendra à les employer en quantités sous-optimales. Le partage des coûts de production (hors travail) est la solution qui permet alors de remédier à ce problème. Dans cette logique, c'est parce qu'il y a un contrat de métayage que certains coûts sont partagés.

## 3. Métayage, capacités de gestion et sélection des aptitudes

Le contrat de métayage est parfois analysé comme un moyen permettant d'accéder à une capacité de gestion, pour un acteur manquant d'expérience ou de temps. Certains modèles postulent que le tenancier bénéficie d'une moindre aptitude technique et économique que le propriétaire (Pant, 1983; Reid, 1976); dans d'autres cas, c'est au contraire ce dernier qui cherche à bénéficier des capacités de gestion du métayer (Bliss et Stern, 1982).

4. Voir par exemple Stiglitz (1974, 1986, 1989), Newberry (1977), Newberry et Stiglitz (1979), Jaynes (1982), Braverman et Stiglitz (1986), Hayami et Otsuka (1993).

Rao (1971) relie le MFV à l'importance revêtu par les capacités de gestion, variable selon le type de culture. Un tenancier soucieux de valoriser pleinement ses capacités de gestion, son « expertise », recherchera un contrat de fermage et non de métayage. Les rentes fixes et le faire-valoir direct employant une main-d'oeuvre rémunérée seraient ainsi plus fréquents lorsque l'itinéraire technique requiert une gestion délicate ou lorsque la culture est hautement rémunératrice.

La capacité de gestion est surtout prise en compte dans les modèles dits de filtrage et d'auto-sélection (Hallagan, 1978; Allen, 1982). Ces modèles sont fondés sur l'incapacité du propriétaire foncier à observer l'aptitude de gestion du tenancier potentiel. En lui offrant de choisir parmi plusieurs types de contrats (fermage, métayage et travail agricole salarié), il le conduira à révéler cette aptitude. Cette approche traduit également une logique d'appariement : si une forte compétence du propriétaire se conjugue à une faible compétence du tenancier potentiel, un MFV direct se mettra en place, le tenancier potentiel travaillant comme salarié; si les compétences du propriétaire sont faibles et celles du tenancier potentiel, fortes, les acteurs opteront pour le fermage; enfin, un contrat de métayage sera conclu dans le cas où les compétences du propriétaire comme celles du tenancier s'avèrent « moyennes ».

En définitive, les problèmes d'asymétrie informationnelle et une différence initiale dans la dotation en facteurs de production des partenaires (ici, la capacité de gestion) fondent ces modèles.

#### 4. Métayage et imperfection des marchés

L'incapacité du marché à coordonner le comportement des agents économiques reste la règle plus que l'exception, en zones rurales des pays du Sud. Selon de nombreux auteurs, ces imperfections contribuent de façon fondamentale à expliquer l'existence du métayage.

On peut d'abord rappeler que le rôle dévolu au métayage en matière de partage du risque n'est pas sans lien avec l'absence du marché de l'assurance - le métayage suppléant alors ce dernier. Le métayage constitue également un substitut au marché du crédit, lorsque l'un des partenaires apporte des intrants dont manque l'autre, ou encore lorsque les partenaires s'engagent dans un contrat liant métayage et crédit, ce dernier étant garanti, de fait, par la production de la parcelle faisant l'objet du contrat de métayage (Reid, 1976; Jaynes, 1982; Hayami et Otsuka, 1993). Les imperfections du marché du travail rural, outre qu'elles minent radicalement les modèles de Marshall et de Cheung, peuvent aussi contribuer à expliquer l'intérêt du métayage, tant pour le tenancier potentiel que pour le propriétaire. Un marché du travail imparfait ne peut assurer au tenancier un emploi sûr et stable tout au long de la saison agricole ou permettre au propriétaire de trouver, en temps voulu, des travailleurs salariés (Binswanger et Rosenzweig, 1984; Bliss et Stern, 1982; Pant, 1983). On rappellera également que les modèles de sélection mentionnés précédemment fondent leur logique sur les imperfections du marché du travail liées aux asymétries informationnelles entre les différents acteurs. Le rôle joué par les imperfections du marché des prestations de service - de la culture attelée en particulier - sur le MFV est également souvent souligné (Newbery et Stiglitz, 1979; Bliss et Stern, 1982; Pant, 1983; Shetty, 1988). Cette imperfection

se traduit par le risque de ne pas trouver à louer un attelage au moment voulu; ce risque peut être évité en proposant un contrat de métayage au propriétaire d'un attelage.

La prise en compte des imperfections des marchés conduit ainsi à considérer le métayage comme un MFV qui assure le plein emploi de certains facteurs (travail, attelage) et qui réduit le risque lié à l'accès à ces derniers - autant d'éléments qui renvoient, à un titre ou à un autre, à des dotations différentielles en facteurs, au niveau d'accumulation des exploitations, au risque et à une information imparfaite.

#### 5. Métayage et dotation en facteurs

Élément-clé des analyses du métayage proposées par les économistes classiques, le rôle joué par les différentiels de dotation en facteurs est resté pratiquement ignoré des auteurs contemporains. Jaynes (1982), Eswaran et Kotwal (1985) et Shetty (1988) représentent à cet égard des exceptions. Dans le modèle de Shetty, une trop faible accumulation de capital de certains tenanciers peut exclure le paiement d'un fermage (et l'accès au crédit, faute de garanties). Ces producteurs sont ainsi contraints de s'engager dans des contrats de métayage, alors que les tenanciers plus aisés pourront, eux, prendre des terres en fermage et dégager des profits supérieurs. Les deux autres modèles se focalisent sur le partage des coûts et la complémentarité des ressources apportées par chaque acteur (*resource pooling*).

Le partage des coûts est le plus souvent analysé comme facteur incitatif vis-à-vis d'un usage efficient des intrants; dans une telle logique, il y a partage des coûts parce qu'il y a partage du produit (cf. *supra*). Jaynes (1982) renverse cette causalité : c'est parce que les coûts doivent être partagés que s'impose le métayage. Ce partage vient de contraintes dans les dotations en facteurs, dans un contexte d'imperfection des marchés de ces facteurs. Le modèle de Jaynes postule ainsi un propriétaire foncier subissant, comme le tenancier, une contrainte en capital; propriétaire et tenancier sont incités à mettre en commun leurs ressources.

L'idée de mise en commun de ressources complémentaires pour lesquelles il n'existe pas de marché est formalisée par Eswaran et Kotwal (1985). Leur modèle considère que les propriétaires fonciers bénéficient d'une meilleure capacité de gestion technique et économique de la production que les tenanciers, alors que ces derniers sont davantage en mesure de superviser le travail familial et de réduire ainsi les risques de comportements opportunistes lors de la mise en œuvre de la force de travail. Un contrat de métayage permettra de coordonner hors marché ces avantages relatifs. L'analyse proposée par Eswaran et Kotwal interprète explicitement le métayage comme une forme d'association (*partnership*). Leur modèle est construit sur la complémentarité entre une capacité de gestion de l'exploitation et une capacité de supervision du travail, mais d'autres facteurs pourraient être pris en compte, dès lors qu'il s'agirait de facteurs pour lesquels il n'existe pas de marchés.

Tant les auteurs mentionnés dans cette section que d'autres proposant par exemple des modèles de filtrage et de sélection, cherchent à donner une explication au phénomène de l'*agricultural ladder* (« échelons agricoles »). Selon cette hypo-

thèse, on verrait se succéder dans le temps les modes de faire-valoir, parallèlement au cycle de vie de l'exploitation, en relation avec l'accumulation du capital, l'évolution de la force de travail familiale et l'amélioration des capacités de gestion du producteur via un processus d'apprentissage. Dans la forme la plus complète de l'hypothèse, l'exploitant évoluera progressivement du statut d'aide familial vers celui de salarié agricole, de métayer, de fermier, avant de devenir propriétaire et sur la fin de sa vie, de concéder à son tour des terres en fermage ou en métayage.

## 6. Métayage et coûts de transaction

Le concept de coût de transaction (CT) traduit l'idée que bien souvent, le marché ne fonctionne pas dans les faits aussi simplement que l'assume le modèle néo-classique. Cheung est le pionnier de l'emploi explicite du concept de CT dans l'explication du choix de mode de faire-valoir; ce choix résultant, dans son analyse, d'un compromis entre partage du risque et minimisation de ces coûts.

Plusieurs des théories du métayage présentées jusqu'ici évoquent, explicitement ou implicitement, les coûts de transaction : incitations visant à réduire les coûts de supervision des contrats en limitant les risques de comportements opportunistes, marchés imparfaits se traduisant par des CT élevés, etc. En fait, ce concept est central à l'essentiel de la littérature néo-institutionnelle. Je ne procéderai pas ici à la relecture, dans cette optique, de ces différentes théories, et présenterai uniquement certains des modèles focalisés explicitement sur le rôle joué par les CT. Dans le long terme, la concurrence entre des formes contractuelles alternatives favoriserait celle qui minimise les CT (toutes choses étant égales par ailleurs) - idéel de l'économie des coûts de transaction développée par Williamson. Le métayage est ainsi conçu comme un MFV permettant, dans certaines circonstances, de réduire les CT comparativement au fermage et au faire-valoir direct avec emploi de main d'œuvre salariée.

Murrell (1983) évoque ainsi les facilités de renégociation du contrat (l'ajustement automatique des gains réduit le coût du marchandage), ou encore le fait que le métayage, vu comme une relation entre partenaires, peut permettre une réduction des coûts de supervision en développant une relation de confiance entre les acteurs.

Datta *et al.* (1986), parmi les premiers à proposer un modèle formel, identifient différents risques encourus par le propriétaire foncier du fait de comportements opportunistes : dans le cadre du fermage, risque de surexploitation de la ressource foncière; dans celui du faire-valoir direct avec emploi d'une main d'œuvre salariée, comportement opportuniste de l'employé (moindre effort au travail); dans celui du métayage, comportement opportuniste du tenancier relativement à son investissement en travail (le risque restant plus faible que dans le cas du salariat), mauvaise gestion de la ressource foncière (mais dans une moindre mesure que lors d'une location) et fraude lors du partage du produit. Ils construisent un modèle fondé sur un compromis entre le coût de contrôle de la force de travail ( $C_1$ ) et le coût de contrôle de la gestion de la ressource foncière ( $C_2$ ). Pour le propriétaire foncier,  $C_1$  est maximal en faire-valoir direct avec emploi de main d'œuvre salariée, minimal s'il loue sa terre;  $C_2$  évolue dans une

logique inverse. Le choix du MFV sera tel que le coût de transaction total ( $C_1 + C_2$ ) soit minimisé, dans des circonstances données (culture intensive ou non en travail, pouvant dégrader plus facilement que d'autres le potentiel de fertilité du sol, etc.).

Allen et Lueck (1992) proposent, eux, un modèle de choix contractuel fondé sur un compromis entre les distorsions dans l'emploi des ressources et les coûts de contrôle du produit. Dans le cas d'une location, le tenancier tend à surexploiter la ressource foncière. Le métayage restreindra cette tendance, mais favorisera une augmentation des coûts liés au partage du produit et aux mesures destinées à minimiser les risques de tromperie du tenancier sur la qualité et la quantité produites. Ainsi, une diminution des coûts de partage (liée par exemple à un nouveau mode de commercialisation parfaitement contrôlé) favorisera le métayage; plus le rendement d'une culture sera variable, plus il sera difficile de contrôler une éventuelle fraude du métayer, plus la location s'imposera, etc.

## Conclusion

Pour le chercheur qui s'intéresse aux pratiques de métayage, i.e. qui étudie les modes de faire-valoir pratiqués concrètement en un lieu donné, les modèles théoriques contemporains présentent un intérêt avant tout heuristique, en fournissant un ensemble de concepts (coûts de transaction, asymétrie informationnelle, comportements opportunistes, etc.) et d'hypothèses « générales » (rôle du risque, de l'imperfection des marchés, etc.) qui peuvent être associées à une connaissance « locale-spécifique » pour produire des hypothèses testables lors de la recherche empirique. Mais, au-delà de ces apports indiscutables, ces modèles présentent un certain nombre de limites que je soulignerai en conclusion.

**L'illusoire quête du modèle unique.** La diversité des théories économiques du métayage témoigne de celle des facteurs qui peuvent contribuer à l'expliquer. Nombre d'auteurs contemporains prétendent cependant en avoir construit le modèle théorique. La grande variété des formes revêtues concrètement par le métayage, dans l'histoire comme dans l'espace, relègue cette prétention dans le domaine de l'illusoire. Resituée dans une perspective spatio-temporelle, la fonction économique de ce MFV ne peut qu'être plurielle.

**Une interprétation réaliste de théories formelles.** Les théories du métayage proposées par les économistes contemporains relèvent, à mon sens, de ce que R. Boudon désigne par théories formelles, systèmes d'énoncés portant non sur la réalité elle-même, mais sur des principes qu'elles suggèrent d'observer en isolant un mécanisme idéal que l'on n'a aucune chance d'observer à l'état pur. La construction de telles théories, en soi non critiquable, pose un problème majeur lorsque ces dernières sont interprétées de manière réaliste - travers dans lequel tombent souvent les théoriciens du métayage. Éléments d'une théorie formelle, l'énoncé « *le propriétaire foncier cherche à maximiser  $EU_p[Y, ( )] = EU_p[(f(l)/l - x)g - \beta(x)]/IT$*  » ne pose aucun problème; il en va autrement si les conclusions tirées du modèle sont appliquées directement à une situation donnée - à travers, par exemple, la proposition de mesures de politique foncière.

**Les contraintes de la modélisation.** L'essentiel de la littérature analysée, fortement influencée par la théorie de l'agence, relève du courant « formaliste » (i.e. ayant largement recours à la modélisation mathématique) de la Nouvelle Économie Institutionnelle (5). L'intérêt de la modélisation mathématique ne se discute pas; cette formalisation offre une rigueur et une cohérence qui évite le flou et les contradictions possibles de l'analyse littéraire. Cette rigueur a toutefois son coût. En premier lieu, le risque de dérive vers une algèbre économique produisant des modèles spéculatifs abstraits, sans données, n'est pas toujours évité. En second lieu, les contraintes de la modélisation limitent la complexité du modèle relativement aux variables retenues et à leurs relations. Les postulats et hypothèses sur lesquels reposent les modèles évoqués sont donc toujours extrêmement réducteurs par rapport aux pratiques de métayage et à l'environnement socio-économique des acteurs. Enfin, le postulat d'un comportement fondé sur le binôme maximisation-analyse à la marge, qui facilite la formalisation mathématique, n'est jamais questionné.

**La fiction de l'« homo contractualis ».** Cette fiction provient d'abord d'une analyse systématique et *a priori* du contrat de métayage comme un mécanisme d'allocation des ressources

mettant en rapport, pour leur bénéfice mutuel, deux agents égaux en droits. Les rapports de pouvoir éventuels sont pratiquement occultés de la littérature économique théorique consacrée au métayage (6). Que les auteurs mentionnés n'intègrent pas de *pistoleros* dans leurs modèles n'exclut pas que ces derniers puissent être les instruments très efficaces de contraintes extra-légales. Ce cas extrême, inspiré d'un caciquisme mexicain toujours d'actualité, ne se rencontre certes pas dans toutes les situations rurales, mais l'*a priori* selon lequel seule une complémentarité d'intérêts bien comprise régit les rapports fonciers me semble poser un problème à la fois éthique et scientifique. La fiction de l'*homo contractualis* vient également d'une conception du contrat de métayage comme expression exclusive de la rationalité des acteurs, alors que la formulation de tout accord requiert la référence, au moins implicite, à un ensemble de normes, de coutumes, de codes de conduite, qui constituent les règles du jeu - définies historiquement et socialement - de la relation contractuelle.

Jean-Philippe COLIN, ORSTOM et Colegio de Postgraduados  
en Ciencias Agrícolas, Mexique.  
Télécopie (52-5) 282 08 00.

5. Les approches plus littéraires, retenant par exemple comme cadre théorique l'économie des coûts de transaction telle que proposée par O. Williamson, restent marginales dans le champ de recherche exploré. Sur la diversité de la Nouvelle Économie Institutionnelle, voir en particulier le numéro 146 (1990) du *Journal of Institutional and Theoretical Economics*.

6. A quelques exceptions près, comme Binswanger *et al.* (1993), ou encore quelques auteurs d'inspiration marxiste (Bhaduri 1973, Pearce 1983) qui analysent le métayage comme mode transitoire d'exploitation (d'appropriation du surplus) réduisant progressivement la condition de métayer à celle de salarié agricole, parallèlement à l'émergence du fermage capitaliste.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Allen F. *On Share Contracts and Screening*. Bell Journal of Economics, 1982, 13 (2), pp.541-547.
- Allen D., Lueck D. *Contract Choice in Modern Agriculture : Cash Rent versus Cropshare*. Journal of Law & Economics, 1992, 35, pp.397-426.
- Bardhan P. (ed.) *The Economic Theory of Agrarian Institutions*. Clarendon Press, Oxford, 1989, 403 p.
- Bhaduri A. *Study in Agricultural Backwardness Under Semi-Feudalism*. Economic Journal, 1973, 83 (329), pp.120-137.
- Binswanger H., Rosenzweig M. *Contractual Arrangements, Employment, and Wages in Rural Labor Markets : A Critical Review*. In « Contractual Arrangements, Employment, and Wages in Rural Labor Markets in Asia », H. Binswanger, M. Rosenzweig (eds.), Yale University Press, New Haven, 1984, pp. 1-40.
- Binswanger H., Deininger K., Feder G. *Agricultural Land Relations in The Developing World*. American Journal of Agricultural Economics, 1993, 75, pp.1242-1248.
- Bliss C., Stern N. *Palanpur : the Economy of an Indian Village*. Clarendon Press, Oxford, 1982, 340 p.
- Braverman A., Stiglitz J. *Cost-Sharing Arrangements under Sharecropping : Moral Hazard, Incentive Flexibility, and Risk*. American Journal of Agricultural Economics, 1986, 68, pp.642-652.
- Cheung S. *The Theory of Share Tenancy*. University of Chicago Press, Chicago, 1969, 188 p.
- Datta S., O'Hara D., Nugent J. *Choice of Agricultural Tenancy in the Presence of Transaction Costs*. Land Economics, 1986, 62, pp.145-158.
- Eswaran M., Kotwal A. *A Theory of Contractual Structure in Agriculture*. American Economic Review, 1985, 75 (3), pp. 352-367.
- Hallagan W. *Self-selection by Contractual Choice and the Theory of Sharecropping*. Bell Journal of Economics, 1978, 9, pp. 344-354.
- Hayami Y., Otsuka K. *The Economics of Contract Choice. An Agrarian Perspective*. Clarendon Press, Oxford, 1993, 290 p.
- Jaynes G. *Production and Distribution in Agrarian Economies*. Oxford Economic Papers, 1982, 34 (2), pp. 346-367.
- Jaynes G. *Economic Theory and Land Tenure*. In « Contractual Arrangements, Employment, and Wages in Rural Labor Markets in Asia », H. Binswanger, M. Rosenzweig (eds.), Yale University Press, New Haven, 1984, pp. 43-62.
- Mill J.S. *Principles of Political Economy*. Appleton and Company, New York, 1865 [1848], 616 p.
- Murrell P. *The Economics of Sharing : a Transaction Cost Analysis of Contractual Choice in Farming*. Bell Journal of Economics, 1983, 14, pp. 283-293.
- Newberry D. *The Choice of Rental Contract in Peasant Agriculture*. In « Agriculture in Development Theory », L. Reynolds (ed.), Yale University Press, New Haven, 1975, pp. 109-137.
- Newberry D. *Risk Sharing, Sharecropping and Uncertain Labour Markets*. Review of Economic Studies, 1977, 44 (3), pp. 585-594.
- Newberry D., Stiglitz J. *Sharecropping, risk sharing and the importance of imperfect information*. In « Risk, Uncertainty and Agricultural Development », J. Roumasset, J.-M. Boussard, I. Singh, (eds.), Laguna, Philippines, 1979, pp. 311-339.
- Otsuka K., Hayami Y. *Theories of Share Tenancy : A Critical Survey*. Economic Development and Cultural Change, 1988, 37 (1), pp. 31-68.
- Pant C. *Tenancy and Family Resources. A Model and Some Empirical Analysis*. Journal of Development Economics, 1983, 12, pp. 27-39.
- Pearce R. *Sharecropping : Towards a Marxist View*. Journal of Peasant Studies, 1983, 10 (2-3), pp. 42-70.
- Quibria M.G., Rashid S. *The Puzzle of Sharecropping : A Survey of Theories*. World Development, 1984, 12 (2), pp. 103-114.
- Rao C.H. *Uncertainty, Entrepreneurship, and Sharecropping in India*. Journal of Political Economy, 1971, 79 (3), pp. 578-595.
- Rao J.M. *Agriculture in Recent Development Theory*. Journal of Development Economics, 1986, 22, pp. 41-86.
- Reid J. *Sharecropping and Agricultural Uncertainty*. Economic Development and Cultural Change, 1976, 24 (3), pp. 549-576.
- Shetty S. *Limited Liability, Wealth Differences and Tenancy Contracts in Agrarian Economies*. Journal of Development Economics, 1988, 29, pp. 1-22.
- Singh N. *Theories of Sharecropping*. In « The Economic Theory of Agrarian Institutions », P. Bardhan (ed.), Clarendon Press, Oxford, 1989, pp. 33-71.
- Sismonde de Sismondi J.C.L. *New Principles of Political Economy*. Transaction Publishers, New Brunswick, London, 1991 [1819], 658 p.
- Smith A. *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*. Clarendon Press, Oxford, 1869 [1776], 423 p.
- Stiglitz J. *Incentives and Risk Sharing in Sharecropping*. Review of Economic Studies, 1974, 41 (2), pp. 219-255.
- Stiglitz J. *The New Development Economics*. World Development, 1986, 14 (2), pp. 257-265.
- Stiglitz J. *Rational Peasants, Efficient Institutions, and a Theory of Rural Organization : Methodological Remarks for Development Economics*. In « The Economic Theory of Agrarian Institutions », P. Bardhan (ed.), Clarendon Press, Oxford, 1989, pp. 18-29.
- Turgot A.R.J. *Ecrits économiques*. Calmann-Levy, Paris, 1970 [1766, 1770], pp. 121-188 et 297-369.